

## L'asile par un clic

Le coup médiatique est arrivé avant la pause estivale : au début juin, Edward Snowden a publié des informations sur le programme américain de surveillance « Prism ». Du jour au lendemain, l'ancien collaborateur des services secrets est devenu le pionnier de la lutte pour un Internet libre et l'ennemi public numéro un des Etats-Unis. Après une fuite de plusieurs jours, il a atterri à Moscou. Selon Wikileaks, il aurait déposé depuis Moscou des demandes d'asile dans 21 pays, dont la Suisse.

Même si sa demande d'asile avait effectivement été reçue à Berne, ce que l'Office fédéral des migrations nie énergiquement, elle n'aurait aucune chance en étant envoyée de Moscou. Presque au même moment que les révélations explosives de Snowden, le peuple suisse a en effet accepté, le 9 juin, les « mesures urgentes » du droit d'asile et en particulier la suppression de la procédure d'asile aux ambassades. Les personnes ayant besoin de protection doivent désormais se trouver déjà en Suisse pour pouvoir y demander l'asile.

**« Il faut de nouveaux moyens permettant aux personnes ayant besoin de protection de venir en Suisse en toute sécurité. »**

Les personnes persécutées ont ainsi perdu leur dernière possibilité d'entrer légalement en Suisse. Elles doivent se fier à un passeur criminel et risquent leur vie. Certes, les ambassades suisses peuvent délivrer des visas humanitaires. Elles ne le font toutefois que de manière extrêmement sporadique – d'octobre 2012 à mai 2013, dans six cas seulement. Dans les cas de fuite dans un pays tiers, la chance d'obtenir un visa humanitaire est pratiquement nulle.

Cette situation est intenable. Il faut de nouveaux moyens permettant aux personnes ayant besoin de protection de venir en Suisse en toute sécurité. Pourquoi la Suisse n'utiliserait-elle pas les nouvelles possibilités offertes par Internet? Plus besoin d'une ambassade pour une demande. Il suffirait d'un formulaire sur Internet.

Est-ce qu'un guichet asile sur le net n'est qu'une musique d'avenir? Au contraire: les demandes de visa peuvent déjà aujourd'hui être déposées via Internet. De cette manière, les procédures sont plus efficaces et moins onéreuses. Un tel procédé serait en principe envisageable également pour les demandes d'asile. L'avantage serait évident: les personnes en danger pourraient demander l'asile à toute heure et partout dans le monde. Des organisations privées auraient la possibilité



**Solidarité  
sans  
frontières**

**BULLETIN  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES**

**NR. 3, SEPTEMBRE 2013**

**WWW.SOSF.CH**



**Les photos de ce numéro montrent un aperçu des actions menées dans la campagne référendaire contre les durcissements de la loi sur l'asile.**

d'appuyer les demandes et d'apporter des informations qui faciliteraient et accéléreraient leur examen.

Nous vivons à une époque où Internet est devenu à juste titre porteur d'espoir. Dans les pays si différents que sont l'Égypte et la Chine, des bloggers luttent au tout premier front contre des régimes autoritaires. Comme Edward Snowden, ils prennent la liberté de rendre publics les abus du pouvoir et les violations des droits humains.

Le respect à l'égard de ces audacieux redonne à la notion « asile » la large reconnaissance sociale perdue dans les débats déchaînés sur les abus. Pourquoi ne pas offrir aux militants du net également par Internet une protection contre la persécution? La Suisse ferait bien d'activer ses « traditions humanitaires » sous une nouvelle forme. Un simple clic pourrait permettre une vie dans la sécurité et dans la dignité. 🌐

Daniel Graf, responsable de campagnes et ancien porte-parole d'Amnesty International auprès des médias

**L'accord sur la libre circulation** pages 2-3

Europe de gauche en bas (27)

**La campagne pour les employés de maison** page 4

Aucune employée de maison n'est illégale!

**Après le 21%** pages 5-8

Où en est le mouvement de l'asile? – Dossier

LES SYNDICATS ALLEMANDS ET LA LIBRE CIRCULATION DANS L'UE

# Mauvaises traditions et voies nouvelles

**La position des syndicats allemands au sujet de la migration pour le travail est ambivalente. Elle oscille entre la solidarité internationale, les intérêts de son groupe cible et la défense de la capacité concurrentielle de la «place Allemagne».**

«Les craintes justifiées des gens – en particulier dans les nouveaux Länder – face à l’immigration trop rapide depuis l’Europe centrale et l’Europe de l’est, qui pèse lourd sur leurs conditions de travail et de vie en général, doivent être prises au sérieux», pouvait-on lire dans une déclaration de 2001 de la Fédération des syndicats allemands (DGB). Déjà l’année précédente, la DGB et surtout le syndicat de l’industrie Construction, Agriculture et Environnement (IG BAU) avaient soutenu à fond que la limitation de la libre circulation des travailleurs après l’entrée dans l’UE des huit pays candidats de l’Europe de l’est devrait durer au moins trois ans de plus que ne le voulaient le gouvernement fédéral et les capitalistes. Le manque de forces spécialisées ne saurait être comblé par des pressions sur les salaires, disait encore en 2007 la réponse de la DGB à la proposition de l’économie de mettre en œuvre plus tôt la libre circulation en faveur des nouveaux Etats membres. Il faudrait «en premier lieu plus d’investissements des employeurs dans le domaine de la formation et de la formation continue» – pour les Allemands. Au lieu de lutter avec les syndicats d’Europe de l’est contre les bas salaires, l’IG BAU a misé sur la capacité concurrentielle nationale et a accepté le gel des salaires.

## Nouvelles voies

En 2004, une campagne s’est inscrite dans tout ce contexte. Il s’agissait de la campagne «Sans règles, ça ne va pas» dirigée contre les collègues «illégaux» et non pas contre leurs employeurs. Toutefois, cette campagne et en particulier les descentes de police sur les chantiers et l’étroite collaboration avec les fonctionnaires de la lutte contre le travail au noir ont suscité une opposition marquée à l’interne des syndicats. La même année l’IG BAU a complètement changé de tendance en créant l’Union européenne des travailleurs migrants. Après seulement quatre ans d’existence, cette organisation a réussi à stimuler les centres de consultation répandus entre-temps dans le pays. De tels centres sont exploités depuis lors également par le syndicat du secteur des services ver.di ainsi que dans le cadre du projet «mobilité loyale» mené par la DGB. Depuis mai 2011, la libre circulation des travailleurs et la liberté des prestations de service sont en vigueur pour presque la totalité des Etats du centre et de l’est de l’Europe membres de l’UE.

Les syndicats affiliés à la DGB semblent avoir tiré la leçon des erreurs commencées il y a 50 ans lorsque les premiers «travailleurs immigrés» étaient censés soutenir le «miracle économique» allemand – en étant gratifiés de bas salaires.

Les syndicats revendiquent maintenant l’inscription d’un salaire minimal dans la loi pour garantir le principe «salaire égal pour travail égal au même endroit» en particulier aux travailleurs et travailleuses employés dans une entreprise située dans un autre Etat membre de l’UE et envoyés en Allemagne par cette entreprise. Pourtant, est-ce que la pression de la concurrence internationale parviendra à faire obtenir ce qui n’avait pas été obtenu avant au niveau national? Les 8,50 Euros de salaire minimal exigés se situent en outre nettement au-dessous de la

**«En Allemagne, l’esclavage salarial est répandu plus que l’on ne l’admet généralement»**

limite des bas salaires. Les associations patronales et le gouvernement fédéral ne sont pas des partenaires dans ce domaine. Les bas salaires pour les travailleurs et travailleuses d’autres Etats de l’UE constituent pour eux un complément bienvenu des lois «Harzt» qui, depuis la dernière décennie, favorisent la déréglementation sur le marché du travail.

«En Allemagne, l’esclavage salarial est répandu plus que l’on ne l’admet généralement» a annoncé la DGB en juin de cette année sur son site Internet. En raison des salaires de dumping dans les abattoirs de Basse-Saxe, le gouvernement belge a même déposé un recours à la Commission de l’UE et le commissaire social de l’UE exige que des salaires minimaux soient enfin fixés dans la loi aussi en Allemagne. Pourtant, on est très loin encore d’un salaire minimal et d’une extension de la responsabilité de l’entrepreneur général pour le paiement des cotisations sociales par les sous-traitants, qui n’existe jusqu’ici que dans le secteur du bâtiment. Au contraire, l’adoption de la directive de mise en œuvre, le 20 juin 2013, a même entraîné un affaiblissement de la directive de l’UE sur le détachement de travailleurs.

## «Au niveau le plus bas de la misère»

Dans l’intervalle, des Roumains et des Bulgares viennent aussi chercher une vie meilleure en Allemagne. Les ministres de l’intérieur flairent un «abus» de la libre circulation et plusieurs villes et communes les qualifient d’«illégaux» et de «réfugiés de la pauvreté» même s’ils sont des citoyens de l’UE et que, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les restrictions à la libre circulation tomberont aussi pour eux. Heureusement, la DGB réagit ici plus rapidement que lors des propos péjoratifs à l’égard des Grecs supposés paresseux : «le droit à la libre circulation ne doit pas être mis de côté parce que la pure pauvreté contraint des citoyens et des citoyennes de l’UE à quitter leur pays», lit-on dans un communiqué rédigé avec Pro Asyl et le conseil interculturel en prévision des élections législatives fédérales de septembre.

Dans le cas des Roumains et des Bulgares, la politique de dissuasion de l’UE contre la «migration illégale» se retrouve avec la distinction entre libre circulation «abusive» et «utile» au sein de l’UE. Pour divers groupes professionnels «utiles» venant des deux pays, il y a déjà depuis 2012 de grandes facilités: les forces spécialisées avec diplôme d’une haute école, les personnes en formation et les forces saisonnières n’ont plus besoin d’autorisations de travail. Par ailleurs, le gouvernement allemand lance divers programmes pour occuper les «places d’apprentissage et places de travail spécialisé» vacantes avec des forces de travail jeunes jouissant d’une bonne formation venant des pays de l’UE en crise.

Contre de telles scissions, il faut une globalisation du groupe cible des syndicats. L’idée n’est pas neuve. Le journal «Grundstein» du syndicat du bâtiment écrivait en effet le 5 octobre 1985: «comme tout prolétaire, ces personnes démunies suivent un désir naturel d’améliorer leur situation. Et ce n’est pas leur faute qu’ils deviennent une concurrence sensible pour les travailleurs habitués à un niveau de vie plus élevé des pays où ils vont. Pour que les mots si souvent utilisés de la ‘solidarité des travailleurs de tous les pays’ ne restent pas vains, il faut que cette solidarité fasse également ses preuves face aux personnes qui se trouvent sans faute de leur part au niveau le plus bas de la misère.»

Mag Wompele

# multiples menaces

**L'accord sur la libre circulation des personnes passé avec l'UE n'était qu'une demi-réalisation. Son pendant s'est retrouvé dans la loi sur les étrangers qui ne permet qu'à titre exceptionnel aux personnes venant d'un pays hors de l'UE de venir en Suisse pour y travailler et qui soumet également le regroupement familial les concernant à des conditions extrêmement restrictives. Mais, même cette demi-mesure qui n'accorde des droits qu'aux personnes du premier cercle est aujourd'hui menacée – et cela à plus d'un titre.**

L'accord est d'abord mis en danger par deux initiatives contre la surpopulation étrangère qui, en cas d'acceptation, entraîneraient inévitablement sa dénonciation. « Il en vient trop » est le slogan aussi bien de l'UDC que de l'« organisation de protection de l'environnement » ECOPOP. Comme toujours, l'UDC accuse les immigrants et immigrantes de tous les problèmes réels et imaginaires du pays. Les gens d'Ecopop invoquent quant à eux une idéologie bizarre de politique démographique. Le « vert » qu'ils affichent pourrait avoir un effet séduisant sur des cercles de bourgeois cultivés qui souhaiteraient sauver la Suisse de la déstructuration définitive : maisons individuelles (et beaucoup de terrain et voitures et énergie et fortes « empreintes écologiques ») seulement pour nous, sinon c'en est fini des beaux paysages.

Le deuxième danger vient du Conseil fédéral : il a déjà écouté le discours dénonçant le « trop plein » d'étrangers. Il a activé la « clause de sauvegarde » d'abord à l'égard des pays d'Europe de l'est puis vis-à-vis de l'Europe tout entière – une mesure doublement hypocrite : d'une part, parce que les titulaires d'autorisations de courte durée ne sont pas touchés par le contingentement et qu'ainsi la demande de forces de travail par exemple, dans l'agriculture, continue d'être satisfaite sans limites et, d'autre part, parce que la clause prendra de toute façon fin l'année prochaine et que les restrictions devront être à nouveau levées. La mesure symbolique est censée montrer au peuple que ses craintes en matière de surpopulation étrangère sont prises au sérieux. Elle devrait encourager le peuple à refuser les deux initiatives et le référendum attendu de l'UDC contre l'extension

de la libre circulation des personnes à la Croatie. Toutefois, elle a l'effet contraire parce que, au lieu de se démarquer clairement et de le faire savoir, elle alimente la propagande de la droite.

La cheffe socialiste du DFJP Simonetta Sommaruga commet la même erreur également ailleurs. Elle ne fait pas que prendre au sérieux les « craintes » qu'ils sont « trop », mais aussi que c'est les « faux » qui viennent ou restent. La menace des citoyens et citoyennes de l'UE sans emploi qui pourraient finir par « abuser » de l'aide sociale plane déjà depuis un certain temps dans les médias et est alimentée par les partis bourgeois mais aussi par Rudolf Strahm, représentant de la droite du PS (voir « NZZ am Sonntag » du 2 juin 2013). C'est pourquoi, l'ODM veut que les cantons ne délivre si possible plus que des autorisations de séjour d'une année et non plus de cinq ans. Il a en outre recouru au Tribunal fédéral dans un cas concernant une Portugaise pour savoir si l'autorisation de séjour peut être retirée aussi aux citoyens et citoyennes de l'UE dépendant de l'aide sociale. Ainsi, on fait de la propagande par l'action contre la libre circulation.

Cependant, la libre circulation est également menacée par l'UE elle-même – et cela, pas seulement parce que certains des pays riches de l'Union veulent mettre fin à la libre circulation des ressortissants et ressortissantes des pays plus pauvres. Le danger résulte bien davantage du fait que la libre circulation des travailleurs et travailleuses est conçue – de manière totalement néolibérale – comme un élément du Marché unique. La Commission de l'UE et la Cour européenne au Luxembourg n'ont cessé d'argumenter que le

## LABOURNET GERMANY

Les gauchistes syndicalistes insoumis – avec ou sans emploi – se rencontrent (également) sur le net : Labournet Germany fait partie de ces initiatives labournet qui utilisent les nouvelles technologies dans des buts d'émancipation. Avec des comptes rendus presque quotidiens et une newsletter, Labournet donne des informations sur la réalité du monde du travail et de la société – sur les tentatives de la changer -, sur des débats et des actions dans ou hors des syndicats, sur des conflits sociaux et sur des activités sociales au sein d'entreprises. La contre information n'est pas le seul but de la plateforme : Labournet veut que les personnes se mobilisent pour faire connaître leurs efforts et qu'elles se connectent les unes aux autres dans l'idée d'un soutien mutuel. Nous organisons la solidarité et des actions que ce soit dans les entreprises, avec des sans-emploi ou des migrant-e-s à petits revenus. Nous nous définissons comme étant attachés aux larges buts du mouvement syndical et social global et favorisons la concertation internationale par des informations sociales et syndicales de presque tous les pays du monde (également de Suisse).

Mag Wompel

[www.labournet.de/](http://www.labournet.de/)

marché unique sans frontières ne permet pas des mécanismes nationaux de protection même en ce qui concerne les salaires. Le dumping salarial, le détachement de travailleurs et travailleuses dans un autre pays de l'UE et leur rémunération selon le niveau salarial inférieur de leur pays d'origine correspondaient tout à fait à une volonté politique.

C'est pourquoi, au moment de l'adoption des accords bilatéraux, les syndicats suisses ont exigé des « mesures d'accompagnement ». Ils ont défendu le principe du salaire égal pour un travail égal au même endroit. Toutefois, la difficulté consiste en la mise en œuvre concrète de ce principe. Des contrôles sur les chantiers ne suffisent pas à eux seuls et il faut aussi dans ce contexte une action commune avec les travailleurs et travailleuses immigrants. Ceux qui veulent empêcher des bas salaires pour les étrangers et étrangères doivent en même temps veiller à ce qu'il n'y ait plus de secteurs à bas salaires dans le cadre national. Fixer des salaires minimaux – permettant de vivre de manière acceptable – est un pas dans cette direction.

La clé ne se trouve également à l'avenir « pas dans une lutte contre les immigrantes et immigrants, mais dans la protection des salaires », a déclaré récemment Paul Rechsteiner, président de l'USS et conseiller aux Etats socialiste, dans une interview parue dans la WOZ. Reste à espérer qu'il réussisse à se faire entendre également dans son parti et par la conseillère fédérale socialiste. ☸

(Bu)

CAMPAGNE CONCERNANT LES EMPLOYÉES DE MAISON

# «Aucune employée de maison n'est illégale»

***La «maîtresse de maison et la servante» est une vieille constellation de domination – des rapports de travail qui dépassent largement la dépendance salariale et un travail qui comprend bien plus que des nettoyages. Une campagne nationale exige la revalorisation de ce travail ainsi qu'une légalisation des employées de maison en situation irrégulière.***

«Il n'y a aujourd'hui plus de clivage entre hommes et femmes, mais entre femmes de condition différente», affirme l'économiste Alison Wolf dans le «Magazin» du 22 juin 2013. Elle fait référence au fait que la distance sociale entre les femmes peu favorisées et leurs sœurs aisées ou riches est plus grande que celle de l'époque entre femmes et hommes au début de la lutte pour la parité. Cette inégalité avait déjà mobilisé des âmes dans le mouvement féministe il y a trente ans. Les femmes du sud reprochaient aux féministes du nord d'être aveugles à la discrimination raciale et les accusaient de généraliser leurs problèmes spécifiquement féminins tout en maintenant leurs privilèges face à leurs sœurs défavorisées.

La solidarité féminine ne s'acquiert pas gratuitement mais exige une redistribution du pouvoir. La revendication de la solidarité féminine a toutefois disparu du discours actuel sur l'égalité et la question du pouvoir n'est plus guère posée. Ainsi, les rapports complexes de dépendance dans le travail de maison et des soins ne sont guère plus thématiques. Dans la campagne actuelle pour les employées de maison, il s'agit de la légalisation des rapports de travail et de la situation de séjour irréguliers du personnel de maison, de l'amélioration de ses conditions de travail et de sa couverture d'assurances – c'est-à-dire davantage d'objectifs d'égalité de nature syndicale que d'une reconnaissance de l'importance économique du travail d'assistance accompli par ces personnes qui a une importance parfois vitale pour bien des personnes (enfants, personnes âgées ou handicapées, etc.) et qui était étroitement lié à la revendication de la redistribution du pouvoir entre les sexes. En outre : le mouvement des sans-papiers de 2001 était principalement l'affaire des hommes et des syndicats. Les militants sans-papiers ont peu tendance à vouloir transformer la question de la régularisation en une question de femmes. Quant aux femmes militantes sans-papiers, elle se sentent plus près de leurs camarades masculins que des femmes privilégiées qui peuvent s'offrir les services d'une employée de maison. La collaboration actuelle semble être devenue beaucoup plus pragmatique.

## Sensibilisation et explication

Le but premier de la campagne est de sensibiliser le public sur le modèle de la campagne «Aucun enfant n'est illégal». Il s'agit ici aussi de récolter des signatures pour une pétition, ce qui donne toujours l'occasion d'avoir un bref entretien sur le sujet avec des passantes et des connaissances. Après une conférence de presse au niveau national sur le lancement de la campagne le 13 mars 2013, il appartient maintenant aux groupes régionaux de développer et d'organiser des stratégies efficaces de sensibilisation du public.

Il n'est pas simple de faire prendre conscience du travail de maison omniprésent. Jusqu'ici, il y a eu diverses séances de signatures de livres consacrés au travail de maison effectué par des sans-papiers.\* D'autres instruments de sensibilisation ont été utilisés comme du théâtre de rue, des lectures publiques, des films, des stands et des concours, mais ils ne touchent souvent que des personnes déjà sensibilisées. C'est pourquoi, il peut être indiqué de trouver des personnalités comme porte-parole de la campagne. Mais il faut alors bien réfléchir à ce qu'on peut attendre de ces personnalités. Faire paraître un article dans la presse touche un plus large public mais, dans certaines régions, le travail avec les médias pour les droits des migrant-e-s n'est possible qu'en évoquant le thème de la jeunesse ou des femmes ou celui, toujours accrocheur, de l'illégalité. La plupart du temps, les médias sont en premier intéressés par une interview ou l'accompagnement d'une employée de maison dans son travail au quotidien. Les questions politiques de principe restent alors un peu négligées. Les démarches politiques sous la forme d'interventions parlementaires supposent également une sensibilisation publique déjà obtenue pour constituer une certaine attente du public ayant l'effet d'une mise sous pression.

Ces éléments ont été compris par l'Union, syndicat des sans-papiers du petit Bâle. Lors de ses tables rondes avec chaque fois des personnalités politiques choisies, elle n'a réussi l'exercice qu'en présentant des revendications concrètes et pragmatiques, c'est-à-dire faciles à réaliser. Pour recevoir également des politicien-ne-s bougeois-es aux tables rondes, la pression publique n'a pas suffi. Il faut davantage de travail de lobbying et d'actions dans les rues ainsi que l'engagement des médias sociaux.

Le coordinateur de la campagne est une vieille connaissance de Sösf. Il s'agit de Salvi Pittà qui a dirigé les archives de l'organisation pendant plusieurs années. On trouve des renseignements sur la campagne sous [www.aemni.ch](http://www.aemni.ch). Les personnes intéressées à y participer auront des possibilités d'actions dans leur région. Il faut continuer à récolter des signatures, trouver de nouvelles idées et initiatives pour avancer encore dans la direction des objectifs de la campagne. ☘

Le coordinateur de la campagne est une vieille connaissance de Sösf. Il s'agit de Salvi Pittà qui a dirigé les archives de l'organisation pendant plusieurs années. On trouve des renseignements sur la campagne sous [www.aemni.ch](http://www.aemni.ch). Les personnes intéressées à y participer auront des possibilités d'actions dans leur région. Il faut continuer à récolter des signatures, trouver de nouvelles idées et initiatives pour avancer encore dans la direction des objectifs de la campagne. ☘

Le coordinateur de la campagne est une vieille connaissance de Sösf. Il s'agit de Salvi Pittà qui a dirigé les archives de l'organisation pendant plusieurs années. On trouve des renseignements sur la campagne sous [www.aemni.ch](http://www.aemni.ch). Les personnes intéressées à y participer auront des possibilités d'actions dans leur région. Il faut continuer à récolter des signatures, trouver de nouvelles idées et initiatives pour avancer encore dans la direction des objectifs de la campagne. ☘

Anni Lanz

\* Niklaus Pierre-Alain: «Nicht gerufen und doch gefragt», Bâle (Lenos) 2013, 158 p., Fr. 18.– (voir critique, p. 11) ; Knoll Alex, Schilliger Sarah, Schwager Bea: «Wisch und weg», Zurich (Seismo) 2012, 191 p., Fr. 38.–

## Comment continuer ?

Toutes les personnes ayant participé au référendum contre les « mesures urgentes » étaient dès le début conscientes qu'il ne serait pas gagné. Les signatures requises ont certes été récoltées étonnamment vite – malgré les températures hivernales. Toutefois, alors que le mouvement de l'asile avait presque toujours pu enregistrer environ 30 pour cent de non lors des votations semblables de ces dernières décennies, les non du 9 juin représentent à peine 21 pour cent.

Il s'agit de faire le bilan de notre travail et de le redéfinir. D'autant plus que les durcissements du droit d'asile décidés l'année dernière ne sont que le prélude à d'autres altérations. Le DFJP avait initialement annoncé pour avril 2013 son projet pour une restructuration de fond du secteur de l'asile. Il l'a finalement envoyé en consultation peu après la votation. Pour le « projet pilote », les autorités avaient reçu carte blanche dans les « mesures urgentes » de septembre 2012, ce que le peuple a également approuvé par voie référendaire.

L'ODM est en train d'ouvrir de nouveaux centres fédéraux et les conventions qu'il a conclues avec les communes ont créé au début août un scandale au-delà des frontières de la Suisse : à Bremgarten (AG), il s'agirait d'interdire aux requérants d'asile de se rendre à la piscine communale. Et les vastes zones interdites prévues à d'autres endroits alimentent les craintes que les nouveaux centres deviennent bel et bien – généralement – des installations fermées.

Concernant la représentation juridique qui devrait être accordée gratuitement aux requérants d'asile selon la grande restructuration, la discussion a également commencé. Dans quelle mesure peut-elle être indépendante ? A qui les mandataires devront-ils se référer ? Aux requérants d'asile ou aux autorités qui les paieront ? Pourront-ils également déposer des recours dénués de chances de succès ?

Divers thèmes se profilent aussi au-delà de la situation concrète des requérants d'asile : les initiatives de l'UDC et de l'« organisation de protection de l'environnement » ECOPOP contre la surpopulation étrangère, dont l'acceptation nous contraindrait de dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes passé avec l'UE, la situation des sans-papiers, les interdictions municipales ou cantonales de la mendicité, qui visent surtout les Roms, et la politique de l'UE en matière de réfugiés et d'asile, qui concerne aussi la Suisse par le biais de Schengen et Dublin.



## Solidarité sans frontières

DOSSIER 3 – 2013  
SOLIDARITÉ SANS FRONTIÈRES

SEPTEMBRE 2013

APRÈS LA VOTATION – OÙ EN EST LE MOUVEMENT DE L'ASILE ?



### Qui, avec qui, contre quoi ?

Que doit faire notre mouvement qui relève de la politique migratoire et de la politique d'asile ? Quelle est sa marge de manœuvre après la défaite du 9 juin ? Comment expliquer le maigre résultat ? Comment pouvons-nous défendre les droits des réfugiés et des personnes migrantes au vu de nos moindres ressources ? Sur quels alliés et alliées pouvons-nous compter ? De quelles formes d'actions disposons-nous ? Devrait-on complètement renoncer à la voie référendaire ? Comment réussir à ne pas seulement courir après la politique populiste et les nouveaux projets et exigences inacceptables des autorités, mais aussi à choisir nos propres thèmes d'action ? Ce n'est pas la première fois ni la dernière du reste que nous discutons de ces questions. Mais avant tout, le débat stratégique nécessaire ne saurait nous empêcher de faire notre travail.

Dans le présent dossier, la parole est donnée à quatre personnes d'opinions diverses pour se prononcer sur nos questions. Solidarité sans frontières souhaite poursuivre le débat au FORUM du 28 septembre.

Dossier du  
Bulletin 3 – 2013

Solidarité sans frontières  
Schwanengasse 9  
3011 Berne  
www.sosf.ch

sekretariat@sosf.ch  
Fon 031 311 07 70  
Fax 031 312 40 45

PC 30-13574-6

# La peur de l'étranger n'est pas une fatalité

— Je faisais partie dès le tout début de ceux qui, dans le mouvement de l'asile, se sont engagés résolument pour lancer le référendum. Même le résultat du 9 juin ne change en rien ma conviction. Nous devons maintenant essayer de comprendre comment il se fait que nous ayons perdu plus de 10% des voix par rapport aux anciens référendums et en tirer des conclusions pour nos activités futures. En chiffres absolus, nous avons gagné à notre cause 330 000 personnes de moins qu'en 2006 - différence non négligeable.

Je n'attribue pas cette chute de voix à la qualité de notre campagne et pas non plus à nos ressources modestes. En effet, nos adversaires n'ont guère plus dépensé que nous dans la campagne. La passe en chandelle si souvent citée n'a pas eu lieu car cet adversaire n'était pas du tout sur le terrain de jeu. Nos arguments et notre matériel de campagne étaient bons, notre présence dans les médias aussi et notre manière d'être vive et plaisante. Notre faiblesse se trouvait dans la force de nos adversaires: une double force. D'une part, la xénophobie et la peur de l'étranger attisées depuis des années qui, comme dans toute l'Europe, deviennent des sentiments défendables dans des cercles toujours plus larges. Il n'est certainement pas exagéré de parler d'hystérie quand je pense au comportement des responsables du PDC et du PLR. Ils se sont comportés comme l'ancien politburo soviétique qui ne permettait aucune objection lorsque des voix contraires se profilaient avec hésitation dans leurs rangs. A ce propos, je souhaite ici remercier de leur soutien ces dissident-e-s des rangs bourgeois.

Les autres adversaires, qui ont dû peser plus lourd en voix, étaient celles et ceux incarnés par la conseillère fédérale Sommaruga. Leur argument litaneux de l'accélération de la procédure a causé de l'incertitude dans bien des cercles progressistes et a généré bien des OUI dans les urnes. Beaucoup de socialistes n'ont pas voulu voter contre leur conseillère fédérale et bien des personnes ayant voté contre Blocher en 2006 n'ont pas pu se

résoudre à se ranger du côté des réfugiés en 2013. En tous les cas, il ne faut pas commettre l'erreur de croire que tous les oui ont été motivés par des aspirations purement xénophobes. Nous devons donc poursuivre nos efforts pour une défense sans compromis des droits fondamentaux en particulier dans ces cercles, sinon le déclin des valeurs risque de se poursuivre. Les événements actuels de Bremgarten le montrent très clairement.

Je plaide inconditionnellement pour que nous développions des actions communes au niveau national. La répartition des forces au niveau local est à bien des égards si catastrophique que nos compagnons et compagnes de lutte perdent souvent courage au cours des années. Et cela avec de bonnes raisons: la méchanceté des populistes du centre droit et de l'extrême droite et l'anxiété et le conformisme des politiciens du centre gauche et de «gauche» sont si flagrants que nous nous retrouvons souvent dans une position extrêmement minoritaire. Le bonjour de Simonetta Sommaruga et Susanne Hochuli.

«Mieux vaut être seul que mal accompagné», disent les francophones. Mais nous ne sommes pas complètement seuls. La campagne référendaire a de manière perceptible produit dans toute la Suisse un rajeunissement et un renouvellement dans le mouvement de l'asile. Il nous appartient maintenant de chercher de nouvelles campagnes et formes d'actions avec ce nouveau d'activistes et avec les migrant-e-s concerné-e-s. Et n'oublions pas: dans les endroits où vivent le plus de requérants d'asile, le NON l'a emporté. La peur de l'étranger n'est pas une fatalité. ☸

Claude Braun  
est au comité de Sospf et de CEDRI,  
et membre de Longo mai



FORUM

## COMMENT POURSUIVRE NOTRE ACTION DANS LA POLITIQUE MIGRATOIRE ?

Solidarité sans frontières souhaite encourager davantage le travail de connexion entre les divers groupements et mouvements de base régionaux et les militant-e-s actifs/ives à l'échelon national. C'est dans cet esprit que nous organisons un FORUM le 28 septembre pour réunir les membres et les sympathisant-e-s de SOSF. A l'avenir, le FORUM devrait être un lieu régulier de connexion et de discussion commune, d'information et de réflexion au sujet des questions brûlantes relevant de la politique migratoire. Nous souhaitons également y développer des stratégies communes de résistance à l'encontre de cette politique qui ne cesse de se durcir. La première édition du FORUM durera un jour et traitera des mauvaises tournures actuellement prises dans le domaine de l'asile en Suisse. La votation du 9 juin, la révision de la loi sur l'asile en décembre 2012 et l'affaire des restrictions de «Bremgarten» ne sont, dans ce contexte, que des étapes de l'effritement continu qui rongent le domaine de l'asile. Or, c'est avant tout le «projet Sommaruga», avec la restructuration annoncée du secteur de l'asile, qui se situera au cœur des questions à se poser. Qu'en penser ? Quel rôle devons-nous nous donner ? Où en est actuellement le mouvement de l'asile ? Comment pouvons-nous agir en commun de manière à la fois percutante et efficace ? Nous invitons toutes les sympathisantes et tous les sympathisants de SOSF à participer au FORUM et à ce débat fondamental. Nous précisons que l'invitation est lancée à titre individuel à toutes les personnes intéressées et non pas en leur qualité de représentant-e-s d'une organisation, d'un groupement ou d'un parti.

Davantage d'infos à ce sujet sous [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)

# Resserrer nos propres rangs

— Ce fut une déception pour nous tous de nous retrouver avec un maigre 21% des voix pour le non après une année de dur labeur. Dans quelle Suisse vivons-nous en réalité? Pourquoi 79% des votants et des votantes sont xénophobes? Après la tempête, il n'y a pas eu le calme, mais la remise en question. Avons-nous servi la cause des requérants d'asile avec le référendum? La passe en chandelle de mauvais augure existe-t-elle vraiment? Est-ce que vient maintenant le durcissement pour le durcissement et sommes-nous coresponsables de la misère qui règne dans le domaine de l'asile? Après avoir été paralysé 30 secondes à chacune de ces hypothèses, j'en suis venu à l'analyse effective. Il était clair dès le début que nous ne devrions pas prendre le résultat de la votation comme un instrument d'évaluation des buts que nous nous étions donnés. Dès le début aussi, il a été trop difficile de resserrer nos propres rangs. L'attitude peu claire des socialistes et de quelques œuvres d'entraide a montré une image partagée du mouvement. Des sympathisants et sympathisantes de longue date d'un mouvement équitable de défense des réfugiés n'ont ainsi d'un coup plus été sûrs de quelle était la meilleure solution pour les personnes concernées. En plus, la campagne référendaire a été compliquée sans adversaires clairs mais avec un groupe indépendant qui a voulu montrer avec des arguments souvent complètement contraires les uns aux autres que la révision améliorerait les choses de manière générale pour tout le monde. Le bloc « bourgeois » a essayé désespérément de s'accaparer de la question de l'asile et de la migration en humanisant les pratiques de l'UDC. De l'autre côté, il y avait le mélange centre-gauche pragmatique et axé sur les solutions qui a lutté trop peu dans le sens de son engagement et qui, pour des solutions non durables, se satisfait volontiers de compromis même aux dépens des droits humains.

## Un année motivante

Aucune fatigue du référendum ne s'est fait sentir pendant la phase de la récolte de signatures et la campagne référendaire. Il était incroyablement motivant de voir comment nombre de jeunes gens ont multiplié

leurs efforts pour s'opposer ensemble à ces durcissements. Des actions diverses, des exposés passionnants et d'innombrables interventions nous ont permis de mener une campagne d'information. La campagne référendaire n'a pas été marquée par le racisme, non, et les médias ont livré bien des articles d'arrière-plan et thématisé la situation en Suisse et dans les pays de provenance.

Il est maintenant temps de nous libérer de l'étreinte des bourgeois et de faire triompher nos idées. Les stratèges de l'UDC seront conscients que les campagnes menées avec racisme ont dépassé le zénith et, à l'interne, les bourgeois ne savent eux-mêmes pas quelle direction ils veulent suivre. Le moment est idéal mais il faut resserrer nos propres rangs. De la même manière que maintenant dans le secteur des finances ou de l'environnement où les partis, organisations et activistes sont en bonne harmonie. Sous un but fixé en commun, les moyens de démocratie directe et le militantisme doivent se compléter. Je suis convaincu qu'à l'avenir, davantage de personnes ayant un autre arrière-plan culturel soutiendront à fond notre lutte contre le courant dominant de la politique d'asile.

En seulement une année, nous avons rajeuni et renforcé le mouvement de l'asile et des migrations. Un mouvement qui ne va accepter aucun compromis apparent et un mouvement également prêt à l'avenir à rester jour et nuit dans la rue. Cela nous motive et ouvre entièrement la porte à une approche plus juste et plus équitable des personnes, indépendamment de leur culture ou de leur origine.

Andreas Lustenberger  
est coprésident des  
Jeunes Verts Suisses

## Il est aujourd'hui pressant que toutes les forces vivantes et non institutionnelles se réunissent

— Pour analyser les résultats du dernier référendum, il me semble important de placer le rôle de n'importe quel référendum dans le cadre d'une démocratie participative comme celle de la Suisse.

Porté aux nues comme outil suprême du peuple souverain, le référendum est vidé de son efficacité dès lors que le peuple se prononce toujours sans véritable information indépendante sur l'enjeu du vote. Les parties politiquement dominantes manipulent un électorat sous-informé.

**« Il est naïf de croire que des décennies de bourrage de crâne d'une UDC ne laissent pas quelque part de larges traces, également dans nos cœurs et nos têtes. »**

C'est ce qui s'est passé lors du référendum du 9 juin. Je ne pense pas que le peuple soit fatigué d'aller voter. Je pense par contre, dans ce cas précis, que certaines personnes sont lasses d'entendre parler des problèmes de l'asile. En effet, le droit d'asile, droit universel et inaliénable, est défini comme un problème par nos autorités. Pire encore, le droit d'asile est montré comme un danger pour la Suisse et les décisions le concernant emprisonnées dans les sphères politiques et les carcans administratifs, qui privent le peuple de toute prise de position autonome.

Les réfugié.e.s représentent une réalité humaine, sociale et politique dans toute société et la population est leur lieu d'accueil. Une vraie démocratie devrait favoriser l'implication des réfugié.e.s dans les décisions les concernant. Le référendum, dans les mains uniques des Suisses et Suissesses, ne permet aucune prise de position de la partie concernée et en annule donc sa validité. Ne

serait-ce que pour cette raison, ce référendum n'avait pas lieu d'être lancé.

Les groupes et les personnes référendaires, en grande partie inspirés par une volonté louable de soutien aux réfugié.e.s, savaient dès le début que la partie n'était pas gagnée et qu'ils allaient vers une défaite. Le score de 20% représente-t-il une plus grande défaite que le 30% des précédentes votations sur l'asile? Pas pour moi. La peur de l'étranger et particulièrement des réfugié.e.s comme éléments perturbateurs de la stabilité et de la sécurité suisse distillée par la droite et ses alliés a été efficace et la contre-information perdante d'emblée.

Dès lors, que faire? Surtout ne pas refuser de regarder en face et apprendre des défaites et des échecs, sortir des sentiers battus et inventer de nouvelles formes d'information et de reconnaissance des réfugié.e.s. comme source d'enrichissement humain, social et intellectuel.

D'autre part, se réjouir de savoir qu'en Suisse un nombre important de personnes et de groupements, de collectifs ou d'associations luttent quotidiennement pour la défense du droit d'asile. Il est aujourd'hui pressant que toutes ces forces vivantes et non institutionnelles se réunissent et définissent ensemble comment continuer. Nos efforts doivent tendre vers un rapport de force qui obligerait les autorités à nous écouter et impliquerait la population dans notre lutte.

Pour que tout cela ne reste pas qu'un catalogue de bonnes intentions, retrouvons nous dès cet automne pour un Forum organisé par SOSF ouvert à tout le monde où une véritable confrontation pourrait nous aider à devenir une force d'opposition efficace. 🌱

Graziella de Coulon  
est l'ex co-présidente de SOSF et active  
dans le groupe «Droit de rester»



## Le « coup de pied au cul émancipatoire »

— Il s'agit une fois de plus de digérer une décision populaire haineuse. Malgré une campagne référendaire incisive, nous voici à nouveau dans la désillusion. Le fait est que le mouvement se trouve sur la défensive. Et il n'y a nulle part une lumière visible au bout du tunnel. Les raisons de cette réalité peuvent être multiples, mais, derrière l'état de choses actuel, se cache aussi une défaillance des forces progressives. Cela va rester ainsi si le mouvement ne réussit pas à rompre avec certains modèles. Ce n'est pas seulement les discours carrés qui animent les bistrotiers qui empoisonnent le climat social, mais c'est aussi les images racistes que nous avons dans nos têtes en général qui sabotent une attitude de base offensive. A mon époque de militant du mouvement de l'asile, j'ai eu plus d'une fois froid dans le dos : notamment lorsque des activistes parlaient aux personnes concernées comme à de petits enfants comme si le fait d'être arabe ou noir était une forme perfide de handicap. Oui, nous Suisses, nous avons effectivement un problème avec les diverses formes du racisme. Et je pense que, tant que nous percevons les personnes concernées comme de pauvres créatures angoissées et opprimées que nous protégeons et devons aider, rien ne bougera dans ce pays. Egalement, parce qu'ainsi, nous cimentons la vision existante. Aider fait des personnes des victimes, alors que les antiracistes distribuent des « coups de pied au cul émancipatoires ».

### Celui qui veut des droits a également des devoirs

Une bonne formation scolaire et une ouverture au monde ne suffisent pas à protéger contre des images bizarres dans les têtes. Il

est naïf de croire que des décennies de bourrage de crâne d'une UDC ne laissent pas quelque part de larges traces, également dans nos cœurs et nos têtes. Nous vivons au milieu des formes de racisme qui dérèglent trop souvent notre regard sur l'essentiel. Une politique émancipatoire a parfois besoin de pression et de mots durs. Intégrer activement signifie aussi exiger. Où étaient donc les communautés de migrants pendant la campagne référendaire contre les derniers durcissements de la loi sur l'asile? Où étaient les réfugiés reconnus – il n'y en a pas peu – qui s'étaient trouvés une fois dans la même situation? Ne serait-ce pas leur devoir de participer et d'intervenir activement là où se passent des saloperies? Est-il impertinent et arrogant d'exiger cela? Peut-être aurait-il été plus opportun que le comité référendaire ait eu le courage d'expliquer la voie à suivre pour atteindre le but visé et d'oser une expérience. A savoir, de dire que les organisations suisses récoltent la moitié des signatures et que les diverses communautés seraient responsables de l'autre moitié. Peut-être que le référendum aurait foiré, peut-être, au contraire, que cela aurait donné à la campagne une perspective insoupçonnée. Au moins, aurait eu lieu la confrontation en souffrance depuis longtemps entre les divers acteurs sociaux car, sans nouveaux alliés, il ne sera pas possible de venir à bout des obstacles à venir. 🌱

Michi Stegmaier

L'auteur a été longtemps actif dans le mouvement de l'asile et est actuellement rédacteur au journal socialiste vorwärts.

GRÈVE DE LA FAIM DE REQUÉRANTS D'ASILE

## «Non-citoyens» à Munich

«Aujourd'hui, dans les rues de Munich, au cœur de l'Europe démocratique, nous avons entamé une grève de la faim pour recevoir l'asile selon l'art. 16 et nous fixons au gouvernement allemand un délai de trois jours pour donner une suite favorable à notre revendication.» C'est ainsi que s'exprimaient 95 requérants d'asile dans leur déclaration du 23 juin 2013. En avril déjà, les «non-citoyens» avaient installé leurs tentes au centre ville de Munich pour revendiquer la reconnaissance de tous les requérants d'asile en qualité de réfugiés politiques, la cessation des renvois et la suppression de l'obligation de résidence et de vivre dans des camps. Les autorités bavaroises n'ont même pas pris acte des revendications et ont continué à faire preuve d'obstination même après le début de la grève de la faim.

Les ministères de l'intérieur et des affaires sociales ont commencé par se renvoyer la balle. La ministre des affaires sociales a ensuite exprimé son point de vue tout à fait particulier au sujet de l'Etat de droit: «dans notre Land, la politique n'est pas sujette au chantage, nous vivons dans un Etat de droit où il n'est pas possible de forcer un traitement privilégié par une grève de la faim.» Après l'écoulement du délai de trois jours, les protestataires ont augmenté la pression en refusant également de boire. Certes, il y a eu une rencontre entre des délégués des grévistes et une délégation des autorités. Ces dernières se sont bornées à promettre que les demandes d'asile seraient examinées dans les deux semaines – promesse toutefois vide. La grève de la faim a été poursuivie.

Le 30 juin, le gouvernement bavarois a fait évacuer le camp de protestation. Les protestataires ont annoncé d'autres actions dans un communiqué de presse. Leur résistance publique n'est pas terminée. (Wi)

FIN DES RENTES POUR LES TRAVAILLEURS  
KOSOVARS

## Le Tribunal fédéral cimente la discrimination

Le 19 juin 2013, le Tribunal fédéral a jugé dans le cadre d'un litige relatif au droit des assurances sociales que la convention de sécurité sociale anciennement conclue avec la République fédérale de Yougoslavie n'est pas applicable au Kosovo. Ainsi, notre tribunal suprême cimente une anomalie qui

touche des milliers de travailleurs rentrés au Kosovo après avoir travaillé en Suisse. Depuis mars 2010, ils ne reçoivent plus de rente AVS ou AI même après avoir payé des cotisations en Suisse pendant des années. Cette discrimination frappe également bien des familles avec enfants qui ne touchent plus d'allocations familiales depuis avril 2013.

La décision initiale de ne plus verser des rentes au Kosovo émane du Conseil fédéral en 2009 pour le motif cousu de fil blanc que des enquêtes de détectives privés ne seraient pas possibles au Kosovo.

Pour les personnes concernées, cette situation est injuste et inacceptable. En Suisse, tous les travailleurs paient des cotisations aux assurances sociales. Inversement, le droit à la sécurité sociale doit s'appliquer à tous de manière égale. Le Conseil fédéral a le pouvoir de corriger sa décision insensée et la pratique discriminatoire à l'égard des travailleurs du Kosovo. Il doit enfin agir afin de donner une solution équitable à ce problème et négocier d'urgence une convention de sécurité sociale avec la République du Kosovo.

Arrêt 9C\_662/2012 du 19.6.2013

Hilmi Gashi

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

## La vie de famille l'emporte sur la «sécurité»

Le 16 avril 2013, la Cour de Strasbourg a condamné la Suisse pour violation du droit humain au respect de la vie de famille (art. 8 CEDH). Nigérian d'origine, le recourant Udeh avait déposé, en 2001, à l'âge de 29 ans, une demande d'asile en Suisse sous une fausse identité. Après le rejet de cette demande, il a quitté le pays. En août 2001, il a été condamné à Vienne pour possession de cocaïne à une peine privative de liberté de quatre mois avec sursis. Monsieur Udeh est revenu en Suisse en 2003, a épousé une Suissesse et a obtenu une autorisation de séjour. La même année des jumeaux sont nés de cette union.

En août 2006, Monsieur Udeh a été arrêté en Allemagne alors qu'il tentait d'introduire dans ce pays 55 doigtiers avec en tout 257 grammes de cocaïne pure dissimulés dans son corps. Le tribunal de Kleve l'a condamné à trois ans et demi de prison. Un an plus tard, le service des migrations de Bâle-Campagne a révoqué l'autorisation de séjour de Monsieur Udeh et a ordonné son renvoi de Suisse. Les recours jusqu'au Tribunal fédéral sont demeurés sans succès. En plus de sa qualité de criminel, les tribunaux ont opposé au recourant sa dépendance de l'aide sociale (Arrêt du TF du 8 janvier 2009, 2C\_609/2008).

## «Dans les rues de Berne, on ne tolère pas des violations des droits humains.»

En mai 2008, il a été libéré de manière anticipée de sa peine en Allemagne et est rentré en Suisse où il est resté également pendant la procédure de recours devant la Cour européenne des droits de l'homme (Cedh). Il a été placé provisoirement en détention en vue du refoulement, puis a passé dans la clandestinité. En 2011, l'Office fédéral des migrations a prononcé à son encontre une interdiction d'entrée en Suisse pendant dix ans. Monsieur Udeh est cependant resté dans notre pays en vivant désormais séparé de son épouse. Le divorce a ensuite été prononcé et le juge a accordé à Monsieur Udeh un droit de visite toutes les deux semaines. En 2012, celui-ci est devenu père pour la troisième fois; la mère de l'enfant est Suissesse et le couple avait l'intention de se marier au moment de l'arrêt de la Cedh.

La deuxième Chambre de cette Cour a jugé à 5 voix contre 2 que le renvoi était disproportionné. L'intérêt de Monsieur Udeh de rester dans sa famille en Suisse et notamment de pouvoir entretenir des contacts avec ses enfants a été considéré comme l'emportant sur l'intérêt public de la sécurité.

Peter Niederöst

(Arrêt de la Cedh Udeh contre Suisse, No  
12020/09, du 16 avril 2013)

SUISSE ET NIGERIA

## Feuilletons mélos et renvois

La mort de Joseph Ndukaku Chiakwa lors d'une tentative de renvoi à l'aéroport de Kloten en mars 2010 avait entraîné une suspension de plusieurs mois des vols spéciaux. Un an plus tard, la Suisse et le Nigeria ont conclu un «partenariat migratoire». En juin 2013, le secrétaire d'état nigérian aux affaires étrangères, Martin Uhomoibhi, est venu à Berne. Les «progrès» annoncés par l'ODM à l'occasion de cette visite correspondent à un document empreint d'inégalité: les projets concernant la migration «régulière» sont maigres – stages de courte durée pour cinq mécaniciens de Nestlé Nigeria au siège principal du groupe à Vevey. En revanche, dans la lutte contre la migration



## EN BREF



« irrégulière », on ne se limite pas du tout à la production d'un feuilleton mélo pour la télévision nigérienne pour enlever l'envie des téléspectateurs désireux d'émigrer de se lancer dans l'aventure suisse.

Au printemps 2013, l'ODM a introduit une procédure rapide pour les requérants d'asile nigériens, qui doit être liquidée dans le centre d'enregistrement dans les vingt jours. Une aide au retour est limitée aux requérants déboutés qui décident de quitter le pays dans les trois mois. La Suisse peut décider seule de cette aide au retour. En revanche, en matière d'exécution, elle doit compter sur la collaboration du « partenaire ». A l'ODM, on se réjouit sans doute que le gouvernement nigérien veuille accepter davantage de vols de retours forcés et examiner la possibilité de déléguer un fonctionnaire nigérien de la migration à Berne pour établir plus rapidement les papiers nécessaires pour les renvois.

A cela s'ajoute la coopération policière : le corps des gardes-frontière instruit des fonctionnaires nigériens en matière de reconnaissance de faux papiers. En outre, un système électronique correspondant est installé à Lagos. Depuis 2011, 28 fonctionnaires de la police nigérienne de lutte contre la drogue (NDLEA) ont fait des stages de quelques semaines auprès du corps des gardes-frontière ou d'une police cantonale. Le fait que la police nigérienne soit connue pour ses violations des droits humains ne semble en tous les cas pas déranger la direction bernoise de la police et des affaires

militaires. Comme elle l'a déclaré après une interpellation de Hasim Sançar, député vert au Grand Conseil, deux agents du NDLEA ont fait une ronde avec des collègues bernois à fin mai/début juin 2013 et ont participé à des interrogatoires de petits dealers, ce qui a eu pour effet que les personnes interpellées se sont montrées « plus disposées à parler » et moins à « résister violemment ». Il a été précisé que les fonctionnaires du NDLEA n'avaient pas de compétences propres. A vrai dire : « dans les rues de Berne, on ne tolère pas des violations des droits humains. » (Bu)

MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE SUR LE RENVOI

## Fin de la proportionnalité

En mai 2012, le Conseil fédéral avait soumis à la procédure de consultation deux variantes pour la mise en œuvre de l'initiative sur le renvoi. Le 26 juin 2013, la cheffe du DFJP, Simonetta Sommaruga, a présenté le message du Conseil fédéral. Les règles prévues tenteraient de « concilier » les nouvelles dispositions constitutionnelles adoptées en votation populaire et les principes du droit international public. Cette tentative était vouée à l'échec.

Selon le projet, ce sont les tribunaux qui devraient désormais se prononcer sur l'expulsion des étrangers ou étrangères criminels. La base de leur jugement serait une liste des infractions « graves » allant de l'assassinat et de l'homicide à la « perception illicite de prestations d'une assurance sociale ou de l'aide sociale » – un délit nouveau à introduire dans le code pénal.

En cas de peine privative de liberté de plus de six mois ou pécuniaire de plus de 180 jours-amende, le tribunal ne pourrait renoncer à l'expulsion que dans des cas exceptionnels, à savoir lorsque la personne inculpée serait gravement atteinte dans des droits personnels « garantis par le droit international en matière de droits de l'homme ». De manière générale, on partirait du principe que l'expulsion est proportionnée en cas de peine de cette importance. Mais des peines encore plus légères permettraient éventuellement au juge de prononcer une expulsion.

La variante retenue ne va pas assez loin pour l'UDC. Son initiative de mise en œuvre pourrait être soumise au vote populaire en 2015 ou 2016. (Bu)

Voir la prise de position de Sosf dans la procédure de consultation :

<http://bit.ly/15ZUvTk>



## IMPRESSUM

### Bulletin

Solidarité sans frontières  
Paraît 4 fois par an

### Tirage de cette édition :

4300 allemand / 850 français  
Affirmés par la REMP/FRP :  
2854 allemand / 550 français

### Composition/Graphisme :

Simone Kaspar de Pont, Genève  
Impression et expédition : Spescha Luzzi, Ilanz  
Rédaction : Heiner Busch (Bu),  
Moreno Casasola (Ca), Maria Winker (Wi),  
Gisela Grimm  
Traductions : Sylvie Colbois (médiatrice),  
Olivier von Allmen  
Lectorat : Sosf  
Photos : Comité référendaire loi sur l'asile

Délai rédactionnel pour le prochain numéro :  
le 11 octobre 2013

Nous nous réservons le droit d'abrégier  
le courrier des lecteurs

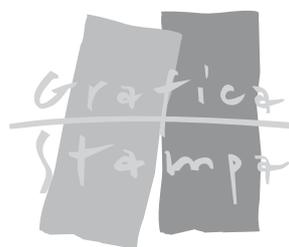
Cotisation 2013 abo inclus : salariés 70.- /  
couples 100.- / non-salariés 30.- /  
organisations 120.-  
abonnement : individuel 30.- /  
organisations 50.-

### Éditrice :

Solidarité sans frontières,  
Schwanengasse 9, 3011 Berne  
(regroupement CAS/MODS)  
Tél. 031 311 07 70  
Fax 031 312 40 45  
sekretariat@sosf.ch  
www.sosf.ch  
CP 30-13574-6

## ANNONCE

Satz  
Gestaltung  
Druck



spescha e grünenfelder

cumposiziun creaziun squetsch

städtlistrasse 18 • 7130 glion/ilanz  
tel. 081 925 20 44 • fax 081 925 30 63  
www.spegru.ch • info@spegru.ch

UN CHRÉTIEN SUBVERSIF

## Cornelius Koch, l'abbé des réfugiés

Le livre de Michael Rössler et Claude Braun qui vient de sortir aux Editions d'en bas est tout à la fois la biographie d'un homme, l'abbé Cornelius Koch, et un essai d'histoire contemporaine. Il nous plonge au cœur de trente années (1971-2001) d'évolution de la politique d'asile en Suisse et met l'accent sur les mouvements de citoyennes et de citoyens en faveur des réfugiés et des sans-papiers.

Cornelius Koch, enfant issu d'une famille émigrée en Roumanie au XIX<sup>e</sup> siècle, arrive en Suisse après la Seconde guerre mondiale avec ses parents, son frère et sa sœur. Il fait ainsi l'expérience du déracinement et de l'exil dans sa propre chair. Suite au suicide de sa mère, Cornelius Koch décide de devenir prêtre. Grâce à des rencontres de personnes engagées dans des luttes sociales et politiques, il va mener un combat – collectivement enraciné – pour l'humanité et la justice envers les réfugiés et les sans-papiers en Suisse et au niveau international.

Jean Richard, éditeur, Editions d'en bas, Lausanne

Le livre comporte 384 pages, un cahier photos n/b et peut être commandé auprès des auteurs sous l'adresse : Longo maï, Le Montois 1, 2863 Undervelier, 032 426 59 71, montois@vtxmail.ch. Coûts : CHF 38.- + port.

LES SANS-PAPIERS DANS LES MÉNAGES SUISSES

## Bon marché, flexibles, dociles

Des centaines de milliers de personnes en Suisse recourent aujourd'hui à des aides rémunérées pour faire le ménage de leur logement. Dans les ménages privés, il est fait appel en majorité à des personnes qui n'ont guère d'autres perspectives sur le marché du travail : des personnes de nationalité suisse ou titulaire d'une autorisation de séjour ou frontalières peu qualifiées et des sans-papiers – hommes et femmes sans statut de séjour en règle. Comme ces derniers viennent de pays en dehors de l'UE, la loi suisse sur les étrangers ne leur donne aucune possibilité d'immigrer légalement.

Pierre-Alain Niklaus écrit au sujet des plus de dix mille personnes d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie qui vivent et travaillent en Suisse sans droit depuis parfois des années. Ces personnes profitent au système économique capitaliste de la Suisse. Elles sont bon



marché, flexibles et surtout dociles car, en raison du risque permanent d'être renvoyées, elles ne peuvent pas faire valoir leurs droits. Niklaus parle pour ces personnes en expliquant leur expérience de travail et de vie. Il en ressort une ethnographie de la précarité. En outre, il montre à quel point ces travailleurs et travailleuses sont nécessaires dans notre système économique et il démasque les machinations de la politique qui tolère cette exploitation en raison de sa nécessité et qui accepte tout à fait consciemment la situation intenable des sans papiers en Suisse du point de vue humain et des exigences de l'Etat de droit. Ce livre est d'une lecture impressionnante en raison du lien entre l'expérience vécue par des personnes et les circonstances politiques et économiques scandaleuses de la Suisse qui provoquent et favorisent des conditions de travail et de vie précaires.

Niklaus termine son livre par un plaidoyer en faveur de conditions de travail et de séjour dignes pour les sans-papiers d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie. Il voit la solution dans une modification de la loi sur les étrangers qui, en faisant des catégories de personnes ayant plus ou moins de droits, est coresponsable de la surexploitation et des conditions de vie précaires et protège officiellement ce régime. Par ailleurs, il faut remettre

en question également le système économique capitaliste car ce système impose des forces de travail flexibles et bon marché et produit et maintient les situations d'inégalité aussi bien dans le secteur de la production que dans celui de la reproduction. (Wi)

Pierre-Alain Niklaus: Nicht gerufen und doch gefragt. Sans-Papiers in Schweizer Haushalten, Bâle (Lenos) 2013, 158 pages, 18.- Fr.





PORTRAIT - PAULINE MILANI

## « Réseauter est capital pour nos mouvements »

*Membre du comité depuis 2011, Pauline Milani est depuis peu la nouvelle co-présidente de SOSF. Portrait de celle qui, avec ses 30 ans, est la plus jeune responsable de SOSF.*

Elle vient du Jura, travaille en tant que post-doc à l'université de Fribourg comme historienne, et habite à Lausanne. Estimant que « le paysage médiatique suisse apporte peu d'opportunités intéressantes de travail », elle considère aujourd'hui ses études de journalisme comme un choix qu'elle ne referait sans doute pas. Son père, syndicaliste invétéré, a travaillé longtemps comme conducteur de trains, et elle décrit sa mère également comme « politiquement engagée ». Ses parents l'ont emmenée tôt manifester et discutaient à la table familiale de politique. « Il y a une certaine tradition de l'engagement dans ma famille », estime Milani. « Peut-être que cela explique en partie mes activités actuelles ». Mais pourquoi donc dans le domaine de la migration ?

**« Pour mieux s'engager il est utile de comprendre les connexions nationales voire internationales »**

L'histoire du « mouvement des 523 » a commencé dans le canton de Vaud en 2004, année où Pauline Milani emménage à Lausanne. « Un des refuges des 523 s'est ouvert début 2005 dans le quartier où j'habitais. J'y suis allée pour donner un coup de main. » C'est la première vraie rencontre de Milani avec les réalités de la politique d'asile suisse. « J'ai fait beaucoup de permanences dans le refuge. J'ai appris à connaître les réfugié.e.s et leurs problèmes. » Depuis, elle n'a plus quitté les questions de politique migratoire.

En 2006, elle s'est fortement engagée dans la campagne référendaire contre la révision de la loi sur l'asile. Mais après le succès exemplaire du « mouvement des 523 » (toutes les personnes concernées ont été régularisées), le résultat du référendum a marqué un coup d'arrêt au mouvement. « La défaite dans les urnes a beaucoup démoralisé le mouvement d'asile dans le canton de Vaud », constate Milani. « Mais face à la colère et un certain sentiment d'impuissance face à cette défaite, plusieurs d'entre nous voulaient faire du concret: des actions avec les débouté.e.s de

l'asile. On a alors créé un collectif, qu'on a appelé tout simplement « le groupe actions », explique-t-elle en souriant. Et comme dans d'autres villes de Suisse les mêmes mouvements apparaissaient, il ne s'est pas écoulé beaucoup de temps pour que le « groupe actions » soit renommé « Droit de rester », à l'image des collectifs « Bleiberecht für alle » en Suisse alémanique. « Se sentir solidaires d'autres groupes avec lesquels on partage les mêmes buts en Suisse est très encourageant pour beaucoup de militant-e-s », affirme Milani.

« Réseauter est capital pour nos mouvements, nous devons nous connaître et travailler en solidarité ». C'est également un travail de mise en liaison des groupes qui motive Pauline Milani comme nouvelle co-présidente de SOSF. Elle aimerait renforcer SOSF en Romandie et « construire plus de possibilités d'échange entre les différents collectifs, par exemple à travers le projet de forum qui aura lieu fin septembre. » Milani est convaincue qu'il faut agir ensemble sur le plan national. « Bien sûr les militant-e-s sont au final avant tout actifs localement. Mais pour mieux s'engager il est utile de comprendre les connexions nationales voire internationales. Et c'est notamment SOSF qui peut rassembler et diffuser les informations entre les groupes locaux et les mettre en contact. »

### MERCI!

Après plusieurs années de travail intense, Graziella de Coulon et Peter Frei ont démissionné de la co-présidence de SOSF. Alors que Peter Frei reste membre du comité, Graziella de Coulon a décidé de s'engager plus sur le terrain local et a donc démissionné également du comité. Nous aimerions remercier ici très chaleureusement Graziella de Coulon et Peter Frei pour leur travail précieux tout au long de ces dernières années! La nouvelle co-présidence est désormais formée de Pauline Milani et Hilmi Gashi. (Ca)

### AGENDA

FORUM | 28 SEPTEMBRE 2013

## « Comment poursuivre notre action dans la politique migratoire ? »

Solidarité sans frontières souhaite encourager davantage le travail de connexion entre les divers groupements et mouvements de base régionaux et les militant-e-s actifs/ives à l'échelon national. Dans cet esprit, nous organisons le 28 septembre un FORUM pour réunir les membres et sympathisant-e-s de SOSF.

Toutes les infos sur le FORUM sous [www.sosf.ch](http://www.sosf.ch)

SOLILAUF | 26 OCTOBRE 2013

## Course de solidarité bernoise en faveur des sans-papiers

Avec la course de solidarité bernoise pour les sans-papiers, il s'agit de poser un jalon fort pour les droits des sans-papiers. Le bénéfice de la manifestation sera versé au centre de consultation bernois pour les sans-papiers.

Toutes les infos sous [www.solidaritätslauf.ch](http://www.solidaritätslauf.ch)